



Probleme avec agence immobiliere

Par **penelope4**, le **25/07/2011** à **10:33**

Bonjour,
j'ai visité une maison avec une agence, j'ai fait une proposition d'achat qui a été acceptée et signée sur papier par le vendeur, alors que je devais signer le compromis de vente, le vendeur ne veut plus vendre, l'agence immobiliere me dit qu'il doit être placé sous curatelle et me signe une attestation pour traiter directement avec le vendeur; a noter quand même que la commission de l'agence se monte à 32% du prix de la vente que puis-je faire

Par **cocotte1003**, le **26/07/2011** à **01:25**

Bonjour rien si le vendeur ne veut plus vendre c'est son droit. Vous n'avez rien à régler à l'agence puisque la vente ne s'est pas faite et en plus elle vous conseille de traiter directement avec le vendeur. La mise e place d'une uratelle prend du temps et il est fort probable qu'il va falloir maintenant attendre son accord. Un conseil : chercher un autre bien si vous voulez déménager dans un temps raisonnable, cordialement